

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE JEUDI 2 OCTOBRE 2025, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT :

M. Jean-Sébastien Nadeau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultanée sur YouTube.

2025-180

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15-09-2025, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
7. Correspondance
8. Approbation des comptes du mois de septembre 2025
9. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
10. Sollicitations, invitations, adhésions
11. Dépôt des états financiers comparatifs
12. Augmentation des crédits pour la réalisation du parc éponge du Carré Marie-Brassard
13. Octroi du contrat – Élaboration du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)
14. Octroi du contrat - Bilan de santé et rapport d'entretien au bâtiment de l'église de Normandin
15. Octroi du mandat des plans d'architecture du bâtiment de la station de pompage et d'étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols pour le Parc agroalimentaire de Normandin et de la RIPI
16. Autorisation de signature - convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du programme OASIS
17. Régie intermunicipale GEANT - Acceptation du budget 2026
18. Adoption des états financiers 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) et acceptation de la quote-part
19. Vente pour taxes
20. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #622-2025 Crédit d'une réserve pour la régularisation des titres de propriété et des servitudes des canalisations sur son territoire
21. Dérogation mineure au 1057, rue Saint-Joseph
22. Lettre d'appui au projet de jardin extérieur interculturel et intergénérationnel en CHSLD
23. Autorisation d'émettre des avis et constats d'infractions
24. Approbation de nouveaux seuils de surveillance de la crue des eaux de la rivière Ashuapmushuan
25. Renouvellement de mandats au CCU
26. Adoption de l'emblème aviaire
27. Embauche François Labelle, Jean-Denis Bisson
28. Rapport des élus
29. Varia
30. Questions du public
31. Prochaine assemblée publique le 10 novembre 2025
32. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

2025-181

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15-09-2025, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 septembre 2025, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 septembre 2025 tel que déposé à la présente séance.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

**PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC
L'ORDRE DU JOUR :**

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE :

Aucune.

2025-182

**APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2025 :**

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de septembre 2025 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de septembre 2025 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de septembre 2025, pour un montant de 699 045.65 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 09-2025

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-183

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2025-09-26	Fernand Boilard Inc.	décompte #3 parc éponge Marie-Brassard	29 016.82 \$
2025-09-26	G. Lévesque Terrassement Inc.	Concassé 0-3/4 et voyage de terre à pelouse	34 122.21 \$

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-184

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

SADC Maria-Chapdelaine - Ensemble au coeur de nos centres villageois
Gratuité de l'hébergement valeur d'environ 185 \$

Halloween sur St-Cyrille
Gratuité de la salle du Centre sportif valeur d'environ 220 \$

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-185

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS :

Le directeur général et greffier dépose les états financiers comparatifs de la Ville de Normandin, préparés par le directeur des finances, M. Robin Tremblay, et présentés aux élus antérieurement.

2025-186

AUGMENTATION DES CRÉDITS POUR LA RÉALISATION DU PARC ÉPONGE DU CARRÉ MARIE-BRASSARD :

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-132 octroyait le contrat de construction du parc éponge au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Excavation Fernand Boilard au coût de 124 575.70\$ taxes nettes;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSÉDÉRANT QUE les plans et devis du projet Parc Éponge spécifiait un niveau final de terrain à la cote 143,2 autour du bassin, mais que le niveau réel du terrain existant s'est avéré plus élevé;

CONSÉDÉRANT QUE cette situation entraîne une augmentation des volumes de déblai de 2e classe ainsi que de la quantité de terre végétale à excaver;

CONSÉDÉRANT QUE des crédits seront appliqués pour des diminutions de quantités dans le secteur des bassins de biorétention;

CONSÉDÉRANT QUE le résultat net des ajustements représente un montant additionnel de 8 730,53 \$ en travaux supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise l'augmentation des crédits au contrat de Excavation Fernand Boilard pour un montant de 8 730,53 \$ (avant taxes);

QUE ce montant soit intégré au dernier décompte progressif du projet Parc Éponge;

QUE les fonds soient pris au projet Développement carré Marie-Brassard du plan triennal d'immobilisation 2025.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-187

OCTROI DU CONTRAT – ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU) :

CONSÉDÉRANT l'importance stratégique du PGA-Eau pour la gestion durable des infrastructures municipales;

CONSÉDÉRANT la possibilité d'obtenir une bonification de la subvention PRIMEAU en s'y engageant;

CONSÉDÉRANT l'expertise spécialisée et la connaissance préalable de la firme AQUA-DATA;

CONSÉDÉRANT QUE la firme AQUA-DATA a effectué l'intégration et les modifications des données de l'ancien plan d'intervention de la firme NORDA-STEO (2017 à 2021) au coût de 6 816.25 \$;

CONSÉDÉRANT QUE la firme AQUA-DATA a effectué la caractérisation de nos réseaux d'eau usée et pluviale;

CONSÉDÉRANT QUE la firme AQUA-DATA fera l'intégration et l'analyse des données captées lors de l'inspection par caméra à téléobjectif du réseau d'égout et pluviale;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise l'octroi du contrat de l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) à la firme AQUA-DATA pour un montant de 11 250 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises à même le surplus accumulé.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2025-188

**OCTROI DU CONTRAT - BILAN DE SANTÉ ET
RAPPORT D'ENTRETIEN AU BÂTIMENT DE
L'ÉGLISE DE NORMANDIN :**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Normandin désire acquérir les espaces de stationnement du lot 6 408 555, soit les espaces de stationnement de l'église de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la paroisse de l'Esprit-Saint des Grandes-Rivières désire continuer les activités liturgiques, de culte, paroissiale et pastoral à son église de Normandin pour les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourra, sous certaines conditions et énoncées dans une future offre d'achat, acquérir le bâtiment de l'église de Normandin à la fin des activités de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Fabrique de la paroisse de l'Esprit-Saint des Grandes-Rivières paieront à parts égales la phase 1: Bilan de santé selon l'offre de services professionnels en architecture de Gosselin et Fortin ODS #25-450.1 soit la somme maximale de 6 471.96\$ (3 235.98\$ pour chacune des deux parties);

CONSIDÉRANT QUE la Ville paiera 100% de la phase 2: Rapport d'entretien au bâtiment de l'église de Normandin selon l'offre de services professionnels en architecture de Gosselin et Fortin ODS 25-450.2 pour un montant 6 456.96\$;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin octroie l'offre de service professionnel en architecture ODS 25-450.1 au coût de 6 471.96\$ à la firme Gosselin et Fortin Architectes et dont la Ville et la Communauté chrétienne Saint-Cyrille de Normandin paieront en part égale;

QUE la Ville paie la phase 2: Rapport d'entretien au bâtiment de l'église de Normandin selon l'offre de services professionnels en architecture de Gosselin et Fortin ODS 25-450.2 pour un montant 6 456.96\$;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service des loisirs et de la culture, M. Éric Bhérer, à signer l'offre de service ainsi que tous documents inhérents à cette offre;

QUE les sommes soient puisées dans le compte Services professionnels en aménagement, urbanisme et zonage.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-189

**OCTROI DU MANDAT DES PLANS
D'ARCHITECTURE DU BÂTIMENT DE LA
STATION DE POMPAGE ET D'ÉTUDE
GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION
ENVIRONNEMENTALE SOMMAIRE DES SOLS
POUR LE PARC AGROALIMENTAIRE DE
NORMANDIN ET DE LA RIPI :**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Normandin s'est portée acquéreur d'une partie des terrains constituant le Parc Agroalimentaire - Secteur Normandin;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-171 octroyait le mandat d'études préparatoires et d'ingénierie des infrastructures et du poste de pompage pour le parc agroalimentaire de Normandin et de la RIPI;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de la station de pompage nécessite un plan d'architecture;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT QUE la firme Gosselin et Fortin Architectes a déposée la soumission la moins chère conforme;

CONSIDÉRANT QUE les obligations du Code national du bâtiment (CNB 2020) nécessitent une étude géotechnique et de caractérisation environnementale sommaire des sols en lien avec la station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe GEOS a déposé la soumission la moins chère conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du Parc Industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine (RIPI) est propriétaire à 50% du Parc agroalimentaire - Secteur Normandin et que les présents mandats sont donnés conjointement par la ville de Normandin et la RIPI;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont conjoints, les deux entités contribueront financièrement chacune à 50% de la facture du présent mandat;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la ville de Normandin accepte l'octroi du mandat de réalisation des plans d'architecture du bâtiment de la station de pompage à Gosselin et Fortin Architecte, pour un montant de 6 532.50\$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil de la ville de Normandin accepte l'octroi du mandat de réalisation de l'étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols à Groupe Geos, pour un montant de 27 500\$, plus les taxes applicables;

QUE les honoraires sont répartis et assumés à 50% par la ville de Normandin et 50% par la Régie intermunicipale du Parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine;

QUE les sommes soient puisées dans l'excédent de fonctionnements non affecté.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-190

AUTORISATION DE SIGNATURE -
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC POUR UN PROJET FINANCÉ DANS LE
CADRE DU PROGRAMME OASIS :

CONSIDÉRANT QU'UN soutien financier, jusqu'à concurrence de 66 507 \$, est accordé à la Ville de Normandin pour le projet " Adaptation aux changements climatiques et gestion des eaux pluviales à Normandin ", soumis dans le cadre du volet I du programme OASIS;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien financier sera conditionnel au respect des exigences qui seront détaillées dans une convention d'aide financière qui devra être signée;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière a été reçue par la ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin autorise M. Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, à signer la convention d'aide financière du volet I du programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2025-191

RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT -
ACCEPTATION DU BUDGET 2026 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Normandin fait partie de l'entente intermunicipale GEANT;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit transmettre pour adoption son budget, avant le 1er octobre à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence selon l'article 603 du Code municipale;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de Normandin accepte le budget 2026 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 2 285 362 \$;

QUE le conseil accepte, par cette résolution, une quote-part de 942 512 \$ pour l'année 2026, incluant la sécurité incendie, sécurité civile, contrôle animalier, travaux publics, exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable, assainissement des eaux usées, et en Urbanisme & Environnement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-192

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024 DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) ET
ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE la Ville de Normandin approuve les états financiers 2024 de l'Office municipal d'habitation, montrant des revenus de 211 721 \$ et des dépenses à 414 000 \$, résultant en un déficit prévu à répartir de 202 279 \$;

QUE la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 20 227,90 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-193

VENTE POUR TAXES :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipale et scolaire à l'enchère publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE les immeubles devront être vendus à l'enchère publique figurant à l'annexe de la présente résolution;

QUE le directeur général et greffier de la Ville de Normandin procédera à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes selon l'article 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes, le 5 décembre 2025 à 10 h, à la salle du conseil municipal située au 1048, rue St-Cyrille à Normandin;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

QUE monsieur Robin Tremblay, directeur des finances, soit mandataire en vue d'acquérir, pour et au nom de la Ville de Normandin, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes dues et devant se tenir à la salle du conseil au 1048, rue St-Cyrille à Normandin;

QUE monsieur Robin Tremblay ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

QUE ce dernier ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant satisfaisant à toute dette, privilège antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-194

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT #622-2025 CRÉATION D'UNE
RÉSERVE POUR LA RÉGULARISATION DES
TITRES DE PROPRIÉTÉ ET DES SERVITUDES DES
CANALISATIONS SUR SON TERRITOIRE :**

Madame la conseillère Christine Thibeault, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet la création d'une réserve pour la régularisation des titres de propriété et des servitudes des canalisations sur son territoire.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

2025-195

DÉROGATION MINEURE AU 1057, RUE SAINT-JOSEPH :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1057, rue Saint-Joseph en regard avec l'implantation de l'agrandissement de la remise qui empiète dans la marge de recul prescrite;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une distance de 1.3 mètre de la ligne latérale de lot alors que l'article 12.4.5 du Règlement de zonage #424-2011 exige de respecter une marge de recul latérale de 1.50 mètre;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 17 septembre dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1057, rue Saint-Joseph, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin et que soit autorisé, par le fait même, l'implantation de l'agrandissement de la remise situé à une distance 1.3 mètre de la ligne latérale de lot alors que le règlement de zonage exige de respecter une marge de recul latéral de 1.50 mètre.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

2025-196

LETTRE D'APPUI AU PROJET DE JARDIN EXTÉRIEUR INTERCULTUREL ET INTERGÉNÉRATIONNEL EN CHSLD :

CONSIDÉRANT la demande d'appui du CIUSS Saguenay Lac St-Jean au Projet de jardin interculturel et intergénérationnel au CHSLD de Normandin et déposé dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à créer un jardin extérieur communautaire au sein du CHSLD, permettant à des résidents âgés volontaires d'être jumelés avec de nouveaux immigrants bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre pleinement avec le Plan d'action de la Politique familles, aînés et saines habitudes de vie ainsi qu'au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet apportera des avantages aux aînés de la communauté de Normandin particulièrement touchés par l'isolement social, ainsi que les nouveaux arrivants s'établissant chez nous;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin ratifie et autorise la lettre d'appui au Projet de jardin interculturel et intergénérationnel au CHSLD de Normandin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-197

AUTORISATION D'ÉMETTRE DES AVIS ET CONSTATS D'INFRACTIONS :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes ont été transmises à la Ville concernant la présence de nuisances sur les lots situés au 794 et 1324, rue Saint-Cyrille, tous deux la propriété de Les équipements S.M. inc;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infraction avaient déjà été envoyés au propriétaire des lots par le passé, sans que la situation ne se soit améliorée;

CONSIDÉRANT QU'une visite d'inspection effectuée sur lesdits lots a permis de constater plusieurs infractions à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE les contraventions constatées visent notamment des manquements au Règlement de zonage no424-2011, au Règlement de construction no426-2011, au Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments no515-2017 ainsi qu'au Règlement sur les nuisances no522-2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que cessent sans délai ces infractions, de sorte qu'il est nécessaire de faire transmettre des avis d'infractions au propriétaire, puis éventuellement faire émettre des constats d'infraction si jamais la situation n'est pas corrigée;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite mandater les procureurs de l'étude Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. afin qu'ils puissent émettre des avis d'infraction ainsi que des constats d'infractions, le cas échéant, pour et au nom de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE les procureurs de l'étude Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. soient autorisés à signer et faire transmettre, pour et au nom de la Ville de Normandin, tout avis d'infraction ou constat d'infraction concernant toute infraction au Règlement de zonage no424-2011, au

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Règlement de construction no426-2011, au Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments no515-2017 ainsi qu'au Règlement sur les nuisances no522-2017, commise sur les lots situés au 794 et 1324, rue Saint-Cyrille.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-198

APPROBATION DE NOUVEAUX SEUILS DE SURVEILLANCE DE LA CRUE DES EAUX DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec publie l'outil de Vigilance et que cet outil permet autant aux municipalités qu'aux citoyens d'avoir des seuils d'alerte qui les aident à se préparer en cas de conséquences liées entre autres à la crue printanière;

CONSIDÉRANT les modifications proposées par la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay-Lac-Saint-Jean concernant les niveaux de débits de la rivière Ashuapmushuan;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin approuve les modifications des seuils proposés par la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

QUE les seuils de surveillance passent de 1700 m³/s à 1800 m³/s;

QUE les seuils d'inondation mineure passent de 1800 m³/s à 2100m³/s;

QUE la résolution soit acheminée à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin que celle-ci procède aux modifications dans l'outil public Vigilance.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-199

RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU CCU :

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux membres se termine le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que les deux membres ont manifesté l'intérêt de renouveler leur mandat pour les deux prochaines années;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin renouvelle le mandat de messieurs Jean-Marc Bernard et Réjean Fortin pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) chacun pour un mandat de deux ans, se terminant le 31 décembre 2027.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-200

ADOPTION DE L'EMBLÈME AVIAIRE :

CONSIDÉRANT QUE la ville de Normandin souhaite se doter d'un symbole représentatif de son patrimoine naturel et de sa richesse ornithologique ;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT QUE deux sondages en ligne ont permis aux citoyens de voter leur oiseau favori parmi la liste des oiseaux sélectionnés;

CONSIDÉRANT QUE la paruline à gorge grise est celle qui a récolté le plus de voix;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme QuébecOiseaux a souligné l'appartenance forte de la Paruline à gorge grise sur notre territoire et qu'elle est reconnue pour ses caractéristiques emblématiques, telles que son chant joyeux qui représente l'espoir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite valoriser la biodiversité et promouvoir la sensibilisation à la protection des espèces locales;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'oiseau paruline à gorge grise (*Oporornis agilis*) soit officiellement adopté à titre d'emblème aviaire de la ville de Normandin;

QUE cet emblème soit utilisé dans les communications officielles de la municipalité, incluant le site web, les publications, les événements publics et les projets éducatifs.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-201

EMBAUCHES :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois saisonniers réguliers à la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement de M. Jean-Denis Bisson au poste de journalier saisonnier régulier au Site touristique Chute à l'Ours ainsi que M. François Labelle au poste de brigadier occasionnel à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emplois mentionné dans les confirmations d'embauche et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

VARIA :

Hommage de la part du conseiller municipal M. François Potvin à la conseillère municipale sortante, Mme Marie-Lou Darveau afin de souligner son implication depuis les 12 dernières années.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 10 NOVEMBRE 2025 :

2025-202

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 55.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier